



VILLE DE  
**SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE**  
N° REP. = SB/PA  
DEUX-SÈVRES

Saint-Maixent-l'École le 21 juin 2021

**Le Maire de Saint-Maixent-l'École**

A Madame la Présidente, Monsieur le Président

**Objet: Dossier de demande de subvention pour l'année 2022**

**Madame la Présidente, Monsieur le Président,**

La rentrée approche et avec elle la reprise de la vie associative. Cette année sera encore particulièrement marquée par la crise de la Covid-19 et l'instauration du pass sanitaire. J'espère toutefois que vous pourrez pratiquer vos activités sans interruption et retrouver des niveaux d'adhésion équivalents à l'année 2020.

Votre travail est très important pour l'attractivité de notre ville et de sa cohésion. C'est pourquoi, la municipalité peut accompagner les associations à travers des subventions. Cette année encore, trois catégories d'aides sont possibles : en fonctionnement, à l'investissement et à l'innovation. Vous devrez choisir l'une d'entre elles. La première concerne des aides pour le fonctionnement général de votre association, la seconde à vous aider dans l'acquisition de matériel et la dernière à soutenir des projets novateurs. J'attire votre attention sur la nécessité de présenter des dossiers de demandes de subvention complets pour que celui-ci soit instruit. Pour vous accompagner dans vos démarches, deux aides sont à votre disposition : le service ressource à la vie associative qui tient des permanences tous les lundis et mercredis à la porte chalon ou bien les élus et élus référents de votre association ainsi que le service ressources de la municipalité.

Pour favoriser la pratique sportive et culturelle, la ville renouvelle le pass culture et sport. Il s'agit d'une aide financière de 15€ pour toute personne âgée de 6 à 18 ans habitant Saint-Maixent-l'École. Il vous suffit de prendre le nom prénom et adresse de la personne au moment de son inscription et de déduire la cotisation de 15€. Puis de transmettre la liste à la mairie qui versera le montant qui vous est dû. Je tiens à préciser que ce pass est cumulable avec celui du Département et de l'Etat.

Veuillez agréer, **Madame La Présidente, Monsieur le Président**, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,

**Stéphane BAUDRY**